

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 025/2025

Le Maire de la Commune de CAESTRE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment
les articles L 2212-2, L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant que la Commune organise une cérémonie en
l'honneur du Capitaine Ferdinand SAVAETE, grognard Napoléonien, le
samedi 1^{er} mars 2025 à 10h30 et un dépôt de gerbe au monument aux morts
à 11h,

Considérant qu'un grand nombre de personnes est attendu et
qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement à cette occasion, parvis
de la mairie,

ARRÊTE :

Article 1er : Le stationnement est interdit, parvis de la Mairie, lors de la
cérémonie, le samedi 1^{er} mars 2025, de 9h à 13h.

Article 2 : La prescription énoncée à l'article qui précède fera l'objet d'une
signalisation conforme à l'instruction générale sur la circulation routière.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
d'Hazebrouck et la Secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui le
concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les
conditions habituelles.

Fait à CAESTRE, le 20 février 2025

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

